

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

MS-30 PLUS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : MS-30 PLUS Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout T +32 14 42 42 31

□ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
T +32 14 42 42 31
D +32 14 42 65 14
msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais): +32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dang<mark>ereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008</mark>

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dange<mark>reux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008</mark>

Informations supplémentaires

EUH208 Contient: sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement		N° CAS N° CE		Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
triméthoxyvinylsilane 01-2119513215-52		2768-02-7 220-449-8			Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332	(1)(10)	Constituant
distillats paraffiniques légers (pé	, , ,	64742-55-8 265-158-7		1% <c<10%< td=""><td>Asp. Tox. 1; H304</td><td>(1)(2)</td><td>UVCB</td></c<10%<>	Asp. Tox. 1; H304	(1)(2)	UVCB

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: 3

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828

Date d'établissement: 2014-10-07 Date de la révision: 2016-04-12

34-15

Quick-FDS [19904-41254-04309-016609] - 2022-06-29 - 11:27:35

134-15960-486-fr-FR

- (1) Texte intégral des phrases H: voir point 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Instructions de lutte incendie: sans objet.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Equipement de protec<mark>tion pour les non-secouristes</mark>

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir produit répandu ave<mark>c un matériau inerte, p.ex.: sable/terre</mark>. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2014-10-07

Date de la révision: 2016-04-12

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828 2 / 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation. Conserver à température de chambre. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Aucun renseignement disponible.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Plastiques.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

Huiles minérales (brou	les minérales (brouillards)		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h			5 mg/m³
		Valeur co	urte durée			10 mg/m³
Dave Pac						

d'exposition professionnelle publique)

Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite 5 mg/m³

Olienevel (minerale olie)

b) Valeurs limites biologiques nationales
Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Oil Mist (Mineral)	NIOSH	5026

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

triméthoxyvinylsilane

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque	
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.9 mg/m ³		
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.69 mg/kg bw/jour		

DNEL/DMEL - Grand public

triméthoxyvinylsilane

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	<mark>Effets systémiques à long</mark> terme – inhalation	1.04 mg/m ³	
	<mark>Effets aigus systémiques</mark> – inhalation	93.4 mg/m³ jour	
	<mark>Effets aigus systémiques</mark> – voie cutanée	0.3 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	26.9 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.3 mg/kg bw/jour	

<u>PNEC</u>

triméthoxyvinylsilane

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	<mark>0.34 mg/</mark> l	
Eau de mer	<mark>0.034 m</mark> g/l	
Eau (rejets intermittents)	3.4 mg/l	
STP	110 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.24 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	<mark>0.12 mg/</mark> kg sédiment dw	
Sol	<mark>0.052 mg</mark> /kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Motif de la révision: 3	C	Date d'établissement: 2014-10-07	
	C	Date de la révision: 2016-04-12	
Numéro de la révision: 0101	N	Numéro de produit: 54828	3/11

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique		Pâte Pâte
Odeur		Odeur caractéristique
Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible
Couleur		Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules		Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité		Sans objet Sans objet
Inflammabilité		Non combustible
Log Kow		Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible
Point de fusion		Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition		Aucun renseignement disponible
Point d'éclair		Sans objet
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relativ	<i>r</i> e	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible
Solubilité		Aucun renseignement disponible
Densité relative		1.67 ; 20 °C
Température de décomp	osition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-igni	tion	Sans objet Sans objet
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes		Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН		Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Énergie minimale d'igniti <mark>on</mark>	Sans objet
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	<mark>1670 kg/m³ ; 2</mark> 0 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun renseignement disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2014-10-07

Date de la révision: 2016-04-12

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828 4 / 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	7120 mg/kg		Rat (måle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	7236 mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	3.36 ml/kg bw	24 h	Lapin (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	4 mg/kg bw	24 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)	QSAR	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	16.8 mg/l		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irrit <mark>ant</mark>	OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irrit <mark>ant</mark>		24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pou<mark>r les yeux</mark>

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye	Valeur	
					(masculin/fémini	expérimentale	
					n)	•	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2014-10-07

Date de la révision: 2016-04-12

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828 5 / 11

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL		62.5 mg/kg bw/jour	Thymus		6 semaines (tous les jours) - 8 semaines (tous les jours)	` '	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Essai de toxicité subchronique	100 ppm			14 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	,	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	10 ppm			14 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	OCDE 473	Cellules CHL/IU	Aberrations chromosomiques	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	. J	Détermination de la valeur
Négatif	EPA 560/6-83-001		Souris (masculin/féminin)	Sang	Valeur expérimentale

Cancérogénicité

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Effet	Organe	Détermination
				d'exposition				de la valeur
Toxicité pour le	NOAEL	EPA OTS	100 ppm	10 jours	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur
développement		798.4350		(6h/jour)				expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	EPA OTS	25 ppm	10 jours	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur
		798.4350		(6h/jour)				expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 422	1000 mg/kg	8 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur
			bw/jour					expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 422	250	6 semaine(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur
								expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substance<mark>s toxiques pour la reproduction ou le d</mark>éveloppement

Toxicité autres effets

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2014-10-07

Date de la révision: 2016-04-12

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828 6 / 11

MS-30 PLUS

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Eruption/dermatite.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

MS-30 PLUS

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

		Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	_	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons		CL50		<mark>191 m</mark> g/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés			Méthode C.2 de l'UE	168.7 mg/l	48 h	3	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plan aquatiques	tes	CE50	EPA 67014- 73-0	210 mg/l		Pseudokirchnerie lla subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons						7			Dispense de
Toxicité chronique invertébre aquatique	Ś								Dispense de données

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

triméthoxyvinylsilane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respi <mark>rométrie</mark>	51 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
manométrique			

Phototransformation air (DT50 air)

ivietnode	vaieur	Conc. radicaux OH	Determination de la valeur
	0.56 jour(s)	500000 /cm ³	Valeur calculée
(1.4.45			

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisati	Détermination de la valeur
OCDE 111 : Hydrolyse en fonction du pH	< 2.4 h; pH = 7	Dégradation primaire	Éléments de preuve

Conclusion

Contient composant(s) difficile ment biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MS-30 PLUS

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

triméthoxyvinylsilane

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
					Dispense de données

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN	Calculé		20 °C	QSAR

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement			
	ldisponible			

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2014-10-07

Date de la révision: 2016-04-12

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828 7 / 11

12.4. Mobilité dans le sol

triméthoxyvinylsilane

(log) Koc

Paramètre		Méthode		eur	Détermination de la valeur
					Dispense de données

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
8.72E-5 atm m ³ /mol		<mark>25 ℃</mark>		Valeur estimative

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

MS-30 PLUS

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

RUBRIQUE 14: Informations	relatives au transport	
Route (ADR)		
14.1. Numéro ONU		
Transport	Non soumis	_
14.2. Désignation officielle de transport d		
14.3. Classe(s) de danger pour le transpor		
Numéro d'identification du danger		\neg
Classe		_
Code de classification		-
14.4. Groupe d'emballage		_
Groupe d'emballage		\neg
Étiquettes		-
14.5. Dangers pour l'environnement		_
Marque matière dangereuse pour l'er	nvironnement	\neg
14.6. Précautions particulières à prendre		_
Dispositions spéciales		\neg
Quantités limitées		
Chamin de fen (DID)		_
Chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU		
	ht.	-
Transport	Non soumis	
14.2. Désignation officielle de transport d		
14.3. Classe(s) de danger pour le transpor	il .	_
Numéro d'identification du danger		_
Classe Code de classification		_
14.4. Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage		\neg
or oupe a emballage		
Motif de la révision: 3	Date d'établissement: 2014-10-07	
IVIOUII de la revision. 5		
	Date de la révision: 2016-04-12	
Numéro de la révision: 0101	Numéro de produit: 54828	8 / 11

		MS	-30 P	LUS	
	řtiausttos				1
	Étiquettes 5. Dangers pour l'environ	nomont			
14.		euse pour l'environnement	non		1
14	6. Précautions narticulièr	res à prendre par l'utilisateur	rion		
17.	Dispositions spéciales	es a prendre par rutilisateur			7
	Quantités limitées				1
					_
Voies	de navigation intéi	rieures (ADN)			
14.	1. Numéro ONU				_
	Transport		Non	soumis	
14.	2. Désignation officielle d	le transport de l'ONU			
14.	3. Classe(s) de danger po	ur le transport			_
	Classe				
	Code de classification				
14.	4. Groupe d'emballage				- 1
	Groupe d'emballage				
	Étiquettes				
14.	5. Dangers pour l'environ				- 1
		euse pour l'environnement	non		
14.		res à prendre par l'utilisateur			_
	Dispositions spéciales				
	Quantités limitées				
Mer	(IMDG/IMSBC)				
	1. Numéro ONU				
	Transport		Non	soumis	1
14	2. Désignation officielle d	le transport de l'ONU	pron.	Southis	_
14.	3. Classe(s) de danger po	ur le transport			
	Classe				7
14	4. Groupe d'emballage				_
	Groupe d'emballage				7
	Étiquettes				
	5. Dangers pour l'environ	nement			<u> </u>
	Polluant marin		L		7
		euse pour l'environnement	non		_
14		es à prendre par l'utilisateur	ļ i loi i		_
	Dispositions spéciales				7
	Quantités limitées				
14.		ormément à l'annexe II de la convention	Marpol et au	recueil IBC	_
	Annexe II de Marpol 73/		· 1		1
					_
	CAO-TI/IATA-DGR)				
14.	1. Numéro ONU				
	Transport		Non	soumis	
14.	2. Désignation officielle d	le transport de l'ONU			
14.	3. Classe(s) de danger po	ur le transport			_
	Classe				
14.	4. Groupe d'emballage				_
	Groupe d'emballage				
	Étiquettes				
14.	5. Dangers pour l'environ				_
		euse pour l'environnement	non		
14.		res à prendre par l'utilisateur			- 1
	Dispositions spéciales				
		argo: quantités limitées: quantité nette r	max. par		
	emballage				
OI IDDI	OUE 15. Inform	nations rolativos à la ró	alomon	tation	
		nations relatives à la ré			
15.1.	Réglementations/le	égislation particulières à la subs	tance ou a	u mélange en matière de sécurité, de santé et	
d'env	rironnement				
Léa	islation européenne:		1		
	eneur en COV Directive 2	010/75/UF			
, ,		.5 TO, TO/OL			
	Teneur en COV		F	Remarque	
	< 1 %				
	< 16.7 g/l		7		
Motif de la	révision: 3			Date d'établissement: 2014-10-07	
40 10	· · · · -			Date de la révision: 2016-04-12	
				Sate de la revision. Per le Ort 12	
Numára -	o la rávision. 0101			Numára da produit. E4020	9/11
numero d	e la révision: 0101			Numéro de produit: 54828	7/11

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	tion de certaines substances dangereuses et de	
triméthoxyvinylsilane	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.1 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertillité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	 dans des farces et attrapes, dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être autilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives
triméthoxyvinylsilane	Substances classées comme gaz inflammables catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpentins, — les excréments factices,
<u>Législation nationale Belgique</u> <u>MS-30 PLUS</u> Aucun renseignement di Législation nationale Pays-Ba	isponible	2 no pearent etre mis san le marane que s'issattision aux enigenees qui y son tenenees.
MS-30 PLUS	<u>s</u>	
Identification des déche	ts LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03	
(Pays-Bas)	11	
Waterbezwaarlijkheid	11	
rif de la révision: 3		Date d'établissement: 2014-10-07 Date de la révision: 2016-04-12

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

SZW - Liste des substances	Figure sur la liste SZW des substances cancérogènes
cancérogènes	
SZW - Liste des substances	Figure sur la liste SZW des substances mutagènes
mutagènes	

Législation nationale France

MS-30 PLUS

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

MS-30 PLUS

1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du WGK 27 juillet 2005 (Anhang 4) triméthoxyvinylsilane

TA-Luft 5.2.5

Législation nationale UK

MS-30 PLUS

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

MS-30 PLUS

Aucun renseignement disponible

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Mineral oil, poorly and mildly refined; A2 TLV - Carcinogen

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H332 Nocif par inhalation.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 3 Date d'établissement: 2014-10-07 Date de la révision: 2016-04-12

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 54828 11/11